

MUTUALITÉS
LIBRES



ONAFHANKELIJKE
ZIEKENFONDSEN

Le rôle des médecins dans le cadre de la réintégration professionnelle

DR SOETKIN DE ROUCK
MÉDECIN-CONSEIL

1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

Rôle de contrôle

- L'incapacité de travail constitue une lourde charge toujours croissante pour la sécurité sociale
- Nécessité d'un contrôle en vue de garantir la sécurité sociale pour les générations futures
- **L'incapacité de travail selon la législation ?**



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

Rôle de contrôle

- Cadre législatif
 - Art 100§1, art 19 et 20
 - Art 100§2 et art 23 / 23 bis
- Attentes INAMI - Flux
- Maillon entre l'assuré et l'INAMI :
 - Pas assez sévère : sanctions de l'INAMI
 - Trop sévères : tribunal du travail par l'assuré



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

Rôle de coordination

- Evaluer les possibilités de retour au travail (employeur actuel ou autre employeur)
- **Un support / des mesures supplémentaires sont-elles nécessaires pour permettre la réintégration sur le marché du travail ?**
 - Reprise du travail à temps partiel
 - Travail adapté
 - Réorientation professionnelle
- Informer l'assuré sur les possibilités



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

Rôle de coordination

- Orientation correcte
 - Médecin du travail : possibilités de retourner au dernier emploi ? Travail adapté ?
 - Demande de trajet de réintégration (TRI)
 - Réadaptation professionnelle via le VDAB, FOREM/ACTIRIS ou réadaptation classique si le patient n'est plus apte au métier de référence : besoin d'une formation supplémentaire ?



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

- Rôle central : pont entre le médecin-conseil - médecin traitant - employeur
- Au courant du contexte professionnel
 - Facteurs négatifs qui compliquent le retour au travail
 - Facteurs positifs qui facilitent le retour au travail
- Evaluer les possibilités de réintégration chez l'employeur actuel



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

- Visite préalable à la reprise du travail
 - Formulaire d'évaluation de santé
 - Recommandations
- Examen dans le cadre du TRI
 - Formulaire d'évaluation de la réintégration
 - Décision
 - Travail adapté temporaire ou définitif (A / C) : établissement d'un plan de réintégration par l'employeur
 - Incapacité définitive (D) : licenciement médical
 - En attente (B / E): réévaluation prévue



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

- Rôle central : mieux informé sur la problématique médicale (gravité, évolution, pronostic) et sur le contexte psychosocial et familial
- Rôle responsable
 - Délivrer le certificat de maladie
 - Discuter du "retour au travail" et informer sur l'importance et les possibilités de réintégration
 - Orienter le patient vers le médecin du travail, surtout en cas de problème lié au travail ou de burn-out...



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

- Pas de rôle actif dans le trajet de réintégration
- Médecin contrôle \neq médecin-conseil !
- Loi relative à la médecine de contrôle 13/06/1999

- Examen au domicile de l'assuré
- Contrôle à la demande de l'employeur
- Surtout en période de salaire garanti

- Evaluation de l'incapacité de travail le jour du contrôle - pas d'avis sur le futur
- En cas de contestation : arbitrage (pas de tribunal)



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

- Chaque acteur a son rôle avec ses possibilités et ses limites
- Nécessité d'une collaboration entre les différents acteurs afin d'atteindre ensemble un objectif commun
- Importance d'une bonne communication



1. Médecin-conseil
2. Médecin du travail
3. Médecin traitant
4. Médecin contrôle
5. Conclusion

- Médecin-conseil
 - Contrôler l'incapacité de travail
 - Evaluer les possibilités de réintégration chez le dernier employeur ou chez un autre employeur
 - Coordonner la réintégration et orienter le patient vers le médecin du travail ou une formation professionnelle
- Médecin du travail
 - Evaluer les possibilités de réintégration chez le dernier employeur (donc, au sein de l'entreprise)
- Médecin traitant
 - Discuter du thème de la réintégration
 - Si nécessaire, orienter le patient vers le médecin du travail



Merci pour votre attention